

Lyon, le 2 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon acte le réaménagement du collège Vendôme à Lyon 6^{ème} : création d'une cantine, de nouvelles salles de classe et d'une cour de récréation

Le collège Vendôme, actuellement dépourvu de cantine, sera doté d'un nouveau restaurant scolaire permettant de répondre au besoin de production de 550 repas par jour. Le projet d'extension, financé par la Métropole de Lyon, permettra également de regrouper l'ensemble des élèves sur un même site dans quelques années.

Le collège Vendôme, situé dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon, accueille actuellement 800 collégiennes et collégiens répartis sur 2 sites : le 69, rue Vendôme et l'annexe rue Montgolfier située à 200 mètres du collège. Environ 400 élèves déjeunent à la cantine quotidiennement et doivent être acheminés à pied vers le Lycée Édouard Herriot ou en car, fourni par la Métropole, vers le collège du Tonkin à Villeurbanne.

Face à cette situation inconfortable et persistante, la Métropole de Lyon a décidé de créer une cantine de 550 places et une extension avec 6 nouvelles classes, permettant de rassembler toutes les collégiennes et collégiens sur le même site rue Vendôme. L'aménagement de la cour de récréation, comme l'ensemble du projet, sera travaillé avec les parents d'élèves, les équipes éducatives et la Ville de Lyon.

Le programme sera affiné dans les prochains mois pour répondre au mieux aux besoins des enseignants et des élèves.

« La Métropole attache une attention particulière à l'alimentation et aux bonnes conditions d'apprentissage de ses collégiennes et collégiens. Le collège Vendôme n'avait pas de restaurant scolaire et cet aménagement était depuis longtemps attendu. Je me réjouis de pouvoir proposer un projet de cantine exemplaire, en régie, avec un approvisionnement permettant une alimentation saine et locale, au sein d'un bâtiment réaménagé qui permettra de rassembler tous les collégiens et collégiennes sur un seul et même site. » **Véronique Moreira**, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'éducation, aux collèges et au devoir de mémoire.

Budget de l'opération : estimé entre 6,1 et 6,5 M€ HT, comprenant : la démolition du bâtiment existant, la construction d'un bâtiment pour la demi-pension et les nouvelles salles de classe, un logement de fonction pour le gardien de l'école primaire et l'aménagement d'une partie de la rue Crillon pour accueillir une cour de récréation.

Calendrier :

Études et programme : 2023

Études de maîtrise d'œuvre et consultations travaux : 2024/25

Démarrage des travaux : 2026